

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS DU 06 JUIN 2024**

Membres en exercice	13	Membres absents	0
Membres présents :	8	Membres votants	13
Membres excusés représentés :	5	Date d'envoi de la convocation	31/05/2024
<b>Présents</b>	Alban PANO, Président - Séverine BLANCART - Jean-Emmanuel GREGORIO - Catherine JOULIE - Thérèse MERIT - Béatrice TEISSIER - Jessica SALAS (Planète Autisme) - Pierre MONTEILLET (Association C.A.P).		
<b>Excusés représentés</b>	Joëlle AUBUGEAU (ADMR Montélier) pouvoir à Séverine BLANCART - Anne-Sophie SCHAPPLER (UDAF) pouvoir à Pierre MONTEILLET - Pierrette GIRET (Club Cabéolum 3ème âge) pouvoir à Thérèse MERIT - Agnès RAPHANEL pouvoir à Alban PANO- Isabelle VANET (APF) pouvoir à Catherine JOULIE.		
<b>Absents</b>			

La séance est ouverte par Monsieur le Président du CCAS  
Le procès-verbal de la séance du 4 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité.  
Il est ensuite procédé à la présentation des délibérations.

**N° 2023-04-27/01 : INSTAURATION D'UN TARIF UNIQUE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA JOURNEE FAMILIALE PREVUE LE 8 JUIN 2024**

Le CCAS souhaite proposer aux familles chabeuilloises ayant un ou plusieurs enfants à charge une journée de croisière sur le Rhône avec un pique-nique au parc Jovet à Valence.

Le CCAS prendra à sa charge le coût du transport via la réservation d'un bus, ainsi que les sorties proposées sur place (croisière sur le Rhône).

Il est prévu de demander une participation symbolique à hauteur de 3€ par personne (de plus de 4 ans) afin d'engager la présence des familles inscrites.

Madame Teissier demande s'il n'est pas possible d'envisager la gratuité pour les enfants. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un tarif très réduit, que le coût réel du voyage est de 70€ par participant, et que la participation demandée est minime mais de principe, qu'elle permet d'engager les familles.

Monsieur MONTEILLET ajoute que l'association CAP pourrait aider certaines familles à financer la sortie mais qu'elle n'a eu aucune demande.

Madame SALAS ajoute avoir rencontré des familles qui sont fières de pouvoir payer une sortie à leurs enfants, selon elle le tarif proposé est donc parfaitement adapté et permet aux familles modestes de pouvoir participer avec leurs enfants à une journée « ailleurs » tout en leur proposant des visites.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de la journée familiale ainsi que le montant de la participation des familles à hauteur de 3€ par personne de plus de 4 ans.



### **N° 2023-03-20/02 : FIXATION DE CRITERES POUR L'ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES**

Le CCAS de la commune de Chabeuil souhaite se donner la possibilité d'attribuer des aides facultatives aux habitants de la commune et il est proposé de fixer des critères pour les octroyer.

Monsieur PANO présente les critères qui ont été proposés par un groupe de travail.

L'aide sera proposée sur présentation d'une facture, elle ne pourra pas représenter plus de 50% de la créance dans la limite de 500€. Elle doit venir aider le paiement d'une dépense primaire du loyer et doit avoir un caractère exceptionnel.

Madame TEISSIER interroge si les demandes pourront être représentées plusieurs fois en cas de grandes difficultés de paiement.

Monsieur PANO, répond qu'une seule aide sera proposée dans l'année, que les aides doivent rester exceptionnelles.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les critères proposés.

### **N° 2023-03-20/03 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR FINANCER UNE FACTURE D'ÉNERGIE**

Est exposé le cas d'une Chabeuilloise sollicitant une aide financière exceptionnelle pour le remboursement partiel d'une facture d'énergie. Aussi cette personne élève son enfant seule.

Madame a reçu deux factures conséquentes représentant un total de 625,61€. Ayant déjà obtenu un chèque énergie d'un montant de 63€ et n'ayant pas reçu de retour positif des autres organismes, elle sollicite le CCAS.

Monsieur PANO, Président, propose d'octroyer à cette dame, une aide financière d'un montant de 312,82 € destinée à régler une partie de cette facture.

Cette aide sera versée directement à la personne concernée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre en charge une partie de la facture, et ce à hauteur de 50% selon les critères soit 312,82€, et précise que cette aide sera versée directement à la personne concernée.

### **N° 2023-03-20/04 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR FINANCER UNE FACTURE D'ÉNERGIE**

Est exposé le cas d'une Chabeuilloise sollicitant une aide financière exceptionnelle pour le remboursement partiel d'une facture d'énergie. Cette personne étant âgée et retraitée.

Madame a reçu une facture conséquente d'un montant de 1678,95€ suite à un problème de contrat. Considérant que la dette a pu être négociée avec le fournisseur et qu'un chèque énergie a pu être pris en compte,



Monsieur PANO, Président, propose d'octroyer à cette dame, une aide financière d'un montant de 500 € destinée à régler une partie de cette facture.

Cette aide sera versée directement à la personne concernée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre en charge une partie de la facture, et ce à hauteur maximale selon les critères soit 500€, et précise que cette aide sera versée directement à la personne concernée.

#### **N° 2023-03-20/05 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR FINANCER UNE FACTURE D'ÉNERGIE**

Est exposé le cas d'une famille Chabeuilloise sollicitant une aide financière exceptionnelle pour le remboursement partiel d'une facture d'énergie. Cette famille ayant trois enfants à charge et ayant un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

Cette famille a reçu une facture conséquente d'un montant de 1208,32€ suite aux augmentations de tarifs. Considérant que la dette n'a pu être négociée avec le fournisseur et qu'elle ne peut prétendre au chèque énergie

Monsieur PANO, Président, propose d'octroyer à cette famille, une aide financière d'un montant de 500 € destinée à régler une partie de cette facture.

Cette aide sera versée directement à la personne concernée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre en charge une partie de la facture, et ce à hauteur maximale selon les critères soit 500€, et précise que cette aide sera versée directement à la personne concernée.

#### **N° 2023-03-20/06 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR FINANCER UNE FACTURE**

Est exposé le cas d'une Chabeuilloise sollicitant une aide financière exceptionnelle pour le remboursement partiel d'une facture de remplacement de vitrage. Cette personne étant âgée, malade et retraitée.

Madame a reçu une facture d'un montant de 426,75€ suite à l'intervention des pompiers et de sa vitre brisée. Considérant que le reste à charge après remboursement de l'assurance est de 306,75€,

Monsieur PANO, Président, propose d'octroyer à cette dame, une aide financière d'un montant de 120 € destinée à régler une partie de cette facture.

Cette aide sera versée directement à la personne concernée.





Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre en charge une partie de la facture, et ce à hauteur de 120€, et précise que cette aide sera versée directement à la personne concernée.

### **N° 2023-03-20/07 : POINT D'INFORMATION**

Madame Blancart présente quelques informations sur la mise en place de trois ateliers par le Truck SOLIHA.

Atelier « mon logement et moi » qui se déroulera le 31 Octobre 2024 sur une demi-journée.

Atelier « les bons gestes » qui se déroulera le 07 Novembre 2024 sur une demi-journée.

Atelier « les solutions et démarches » qui se déroulera le 14 Novembre 2024 sur une journée complète.

Madame Blancart présente quelques informations sur la mise en place d'une formation au derniers secours réaliser par deux infirmiers de soin palliatif à l'hôpital de Valence.

La formation se déroulera le 12 Octobre 2024 de 10 h à 16 h en salle du conseil.

Madame Blancart présente la charte « ville ambassadrice du don d'organe ».

Une journée destinée à l'information aura lieu le 22 Juin 2024

La présente séance est levée à 18h30.

